Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213500036-20251201-2025_89-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 décembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Catherine Gautier.
Absents : Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 12 Votants 13 dont 1 pouvoir
Date de convocation	24 novembre 2025
Date d'Affichage	24 novembre 2025
Secrétaire de Séance	Mathias Canto

Délibération n° 2025-89
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

TARIFS 2026 SALLE DES FETES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
* de demander le règlement des arrhes dès la réservation de la salle
* de fixer le montant de ces arrhes à 50 E et à 100 E pour le réveillon du 1er de l'An. Les arrhes ne seront pas remboursées aux intéressés en cas d'annulation de la location.
* de fixer le montant de la caution à 300 E. Cette caution sera remboursée à la remise des clés ou conservée en cas de dégradation des locaux ou de dégradation aux abords de la salle,
* de mettre à disposition des crochets magnétiques de suspension pour décorer la salle et d'appliquer une pénalité de 5 E par crochet perdu
* de reconduire, pour 2026, les tarifs de la location de la salle communale fixés comme suit :

	DOMICILE DANS LA COMMUNE	DOMICILE HORS COMMUNE
LES PARTICULIERS **Location 1 jour** **Location 1 week-end**	 250 euros 350 euros	 400 euros 500 euros
LES ENTREPRISES **Location 1/2 journée** **Location 1 jour**	 150 euros 300 euros	 250 euros 500 euros
LES ASSOCIATIONS **Réunion** **Repas**	 Gratuité Gratuité 1er repas *hors réveillon* 100 euros à partir du 2ème repas	 100 euros 200 euros
TARIF REVEILLON **Arrhes : 100 euros**	450 euros	Pas de location
LES CLASSES	Gratuité	200 euros
VIN D'HONNEUR	85 euros	150 euros
SERVICE MENAGE	150 euros	150 euros
TABLES EN BOIS	5 euros/table Associations : Gratuité	10 euros/table Caution 60 euros
CHAISES	5 euros/lot de 10 chaises-caution 20 euros Maximum 40 chaises soit 4 lots Associations : Gratuité + caution 20 euros	Pas de location

Fait à Andouillé Neuville, le 09 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.